



FICHE PRATIQUE 1

FILIERES DECHETS

Les DEEE

Les DEEE en clair Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



Plus de 1,3 millions de tonnes par an, 5% des ordures ménagères mais une part importante de déchets dangereux.

1. Quels produits ?

- ✓ des équipements électroménagers : réfrigérateur, four, lave-linge, fer à repasser...
- ✓ des équipements grand public : hi-fi, vidéo...
- ✓ des équipements informatiques et de télécommunication,
- ✓ de l'outillage, des jouets et autres équipements de loisir,
- ✓ les lampes (lampes basses consommation et lampes fluorescentes uniquement, les lampes à incandescences ne faisant pas l'objet d'une collecte sélective).

2. Que contiennent-ils ?

- ✓ des métaux ferreux, et autres (cuivre, **plomb**, étain or, indium...),
- ✓ des matériaux inertes : verre de composition variable, béton...
- ✓ des plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés chlorés,
- ✓ des composants pouvant produire des gaz à effet de serre et des produits toxiques :
 - piles et accumulateurs, (**cadmium lithium**..)
 - tubes Cathodiques
 - écrans à cristaux liquides,
 - relais au **mercure**,



3. Quels impacts sur la santé ?

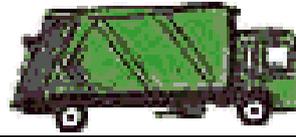
Le cadmium : Contenu dans certaines piles, batteries et accumulateurs ; ses effets touchent les reins, le cœur, les os..

Le plomb : très pénétrant. Il s'infiltré dans les aliments et donne des douleurs gastriques,

des maux de tête, pouvant parfois entraîner le coma ou la mort

Les dioxines sont libérées par la combustion des déchets chlorés. Elles ont un effet cancérigène sur les animaux et l'homme. Elles provoquent de grave maladie de la peau, des malformations à la naissance.

La combustion du PVC (plastique) s'il brûle à de faibles températures, entraîne la formation de dioxines.



4. Quels sont les filières de recyclage ?

Trois possibilités

- Lors d'un achat d'un appareil neuf, vous devez ramener l'ancien au vendeur : celui-ci est obligé de le reprendre ;
- si votre matériel est en bon état, vous pouvez le rapporter dans un centre de réemploi ; (voir liste)
- sinon, vous l'amenez en déchèterie, pensez à enlever les piles qui font l'objet d'une collecte séparée. En cas d'impossibilité la mairie peut organiser un ramassage.
- Pour les piles **bac « piles » en mairie... en déchèterie.....**
, bac « lampes » en mairie...

A SAVOIR : depuis 2006 lors de l'achat d'un nouvel équipement, une éco-contribution est prélevée pour couvrir les coûts de collecte et de traitement des DEEE.

L'éco-citoyen trie ses déchets, il ne les jette pas n'importe où, il ne les stocke pas, il les recycle en utilisant les structures mises à sa disposition

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE

LUNDI		14h à 17h
MARDI		
MERCREDI	9h à 12h30	14h à 17h
JEUDI		
VENDREDI		14h à 17h
SAMEDI	9h à 12h30	14h à 17h

Un ramassage d'encombrants sera organisé annuellement dans chaque village.

La mise en déchèterie est une solution efficace. La récupération par des organisations caritatives ou d'insertion a en plus une dimension sociale.